

ADULTES : Procédure pour la prise d'une licence : certificat médical ou questionnaire de santé ?

obtention certificat médical Année N	questionnaire de santé Année N + 1	questionnaire de santé Année N + 2	obtention certificat médical Année N	questionnaire de santé Année N + 1	questionnaire de santé Année N + 2	obtention certificat médical Année N	questionnaire de santé Année N + 1	questionnaire de santé Année N + 2	Et ainsi de suite....
Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	

Les joueurs répondant au questionnaire de santé. **Si un seul « OUI » est coché**, un certificat médical redevient obligatoire.

En cas d'arrêt d'un an, obligation de consulter un médecin pour un avoir un nouveau certificat médical.

MINEURS : Un questionnaire médical spécifique aux enfants est mis en place (en substitution du certificat médical si :

⇒ vous avez répondu NON à toutes les questions, pas de contre-indication à ce jour, la licence pourra être prise par le club.

⇒ au moins **un OUI, certificat médical à fournir.**

Le questionnaire de santé se trouve dans le Spidweb, espace monclub, prendre l'onglet administratif/club puis téléchargement. Concernant ce certificat médical, vous pouvez consulter le site : sports.gouv.fr

